



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/137**

**OBJET : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION OPÉRATION  
LUMIÈRE**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 23 juin 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023**

**Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU**

**Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/137

**OBJET : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION OPÉRATION  
LUMIÈRE**

**Vu** l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022/043 en date du 8 mars 2022 sur l'octroi de subventions aux associations,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2023/051 en date du 23 mars 2023 sur l'octroi de subventions aux associations,

**Vu** la commission « Vie Associative » en date du 20 avril 2023,

**Considérant** le projet de convention ci-joint annexé,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Afin de faciliter l'organisation des 18èmes rencontres du spectacle vivant sur les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter son soutien financier à l'association Opération Lumière.

Ainsi, au titre de la présente convention, l'Association organisera l'événement intitulé « 18èmes rencontres du spectacle vivant » sur le territoire de la CCM sur la période du 3 au 17 novembre 2023.

La demande exposée ci-après, a reçu un avis favorable lors de son examen par la commission concernée, il est donc proposé :

- de verser une subvention à l'association ci-dessous dénommée, dans le cadre d'une convention annuelle 2023 et conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
OPERATION LUMIERE	<i>Annuelle</i>	Organisation des 18èmes rencontres du spectacle vivant.	<b>2 000 €</b>

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Décide de l'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'association Opération Lumière, au titre de l'exercice 2023, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement (et ses éventuels avenants) ainsi que tous documents afférents au versement de ladite subvention,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230629-2023\_137-DE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/137

**OBJET : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION OPÉRATION  
LUMIÈRE**

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

**Marie-Louise PRÉVOTEAU**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

